

Une approche écosystémique

La diminution progressive de la qualité de l'eau et des réserves d'eau peut souvent avoir une incidence plus grande sur les ressources et les utilisateurs que celle d'un grand projet d'aménagement ou d'une perturbation importante. Ce type de perte cause beaucoup de tort et résulte de la détérioration graduelle des écosystèmes et des bassins hydrographiques à la suite d'une foule de petites décisions qui ont une incidence sur la régularisation du débit, la modification de l'utilisation des terres et la pollution. L'expérience nous montre que la meilleure façon de résoudre ces problèmes est de procéder à l'échelle locale avec la coopération et l'aide gouvernementale aux paliers fédéral et provincial. Des réseaux d'organisations non gouvernementales, de citoyens et de collectivités à la grandeur du Canada se sont mobilisés avec succès pour promouvoir une gestion durable fondée sur une approche écosystémique.

La gestion hydrique selon une approche écosystémique repose sur la compréhension de l'interdépendance de toutes les composantes — air, terre, eaux, espèces animales et humains — d'un même écosystème. Dans la gestion de toute composante, comme l'eau, on doit tenir compte des processus par lesquels elle influe sur les autres composantes et est influencée par ces dernières. Toute tentative d'améliorer la santé d'un écosystème fluvial ou lacustre doit prendre en compte les gens et les activités qui se déroulent dans ces écosystèmes ou à proximité de ceux-ci.

Les autorités fédérales, provinciales et municipales, conjointement avec les collectivités et d'autres intervenants, ont collaboré à l'élaboration de plans d'action à l'échelle de bassins hydrographiques en vue de prévenir la pollution et de restaurer les écosystèmes pollués. Parmi ces initiatives régionales, citons notamment : le Plan d'action du Fraser, l'Initiative sur les écosystèmes des rivières du Nord (suivi de l'Étude sur les bassins des rivières du Nord), Grands Lacs 2000, le Programme d'assainissement du littoral atlantique, et Saint-Laurent Vision 2000. À titre d'exemple, dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, des collectivités ont participé au programme ZIP (Zones d'intervention prioritaire) en mettant au point des plans d'action visant à améliorer et à préserver certaines zones le long du fleuve. (Pour plus de renseignements sur ces initiatives, consulter les sites Web dont les adresses apparaissent à la fin de cette monographie.)

La Fédération canadienne des municipalités, qui représente les administrations municipales de partout au pays, préconise une gestion appropriée des ressources en eau et l'utilisation judicieuse de l'eau. La politique de la Fédération recommande d'établir des objectifs de consommation d'eau par habitant, de modifier le Code national du bâtiment afin de rendre obligatoire l'équipement économiseur d'eau à des fins domestiques et industrielles, d'appuyer l'installation de compteurs d'eau dans tous les bâtiments, de fixer des tarifs de consommation d'eau qui correspondent au

La conservation des terres humides

Le territoire canadien abrite environ le quart des zones humides de la planète. La perte d'une partie des terres humides que possédait le pays à l'origine est attribuable à la colonisation. En 1992, le Canada a adopté la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, l'une des premières politiques nationales vouées à la préservation des terres humides. Ce document engage le gouvernement à « prévenir toute perte nette de fonctions des terres humides » sur le territoire domaniale canadien. La politique fédérale est étayée par les provinces, qui élaborent actuellement leurs propres stratégies de conservation des terres humides.

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) assure la coordination du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de ses plans conjoints sur les habitats et les espèces. Des activités importantes touchant les habitats des terres humides et des hautes terres sont entreprises grâce à des partenariats mettant à contribution des organisations canadiennes fédérales, provinciales, territoriales et non gouvernementales ainsi que des entreprises, en collaboration avec le gouvernement des États-Unis, ceux de certains États et d'organisations non gouvernementales américaines.